



**NOUVEAU-BRUNSWICK**  
L'heure de vérité pour  
les libéraux de Shawn Graham  
Page A 2



**FIN DU MORATOIRE**  
Abbas demande à Nétanyahou  
de geler la colonisation  
Page B 1

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CI N° 218

LE LUNDI 27 SEPTEMBRE 2010

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

## PPP en santé: de généreux dons au PLQ

Les quatre administrateurs du premier partenariat ont versé 58 600 \$ de 2000 à 2009

KATHLEEN LÉVESQUE

Les quatre administrateurs qui dirigent le premier établissement de santé au Québec construit en partenariat public-privé (PPP) sont de généreux contributeurs du Parti libéral du Qué-

bec. Leurs dons, qui totalisent 58 600 \$, ont pris de l'ampleur au fur et à mesure que se concrétisait le choix du gouvernement pour les PPP.

La compagnie 7009453 a décroché le contrat de PPP en avril 2009. En contrepartie d'une rémunération de 200 millions de dollars étalée sur

25 ans, elle doit construire et entretenir un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et, surtout, offrir des soins de santé aux 200 personnes âgées qui y logeront. L'ouverture du CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf est prévue pour vendredi.

Le partenaire est lié au Groupe Savoie qui gère douze résidences pour personnes âgées autonomes à travers la province. Eddy Savoie en est le président. Selon les données publiques du Directeur

VOIR PAGE A 8: PPP

## SPRINT FINAL CHEZ LE COUTURIER HELMER



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le couturier Joseph Helmer intègre des pièces de l'artiste verrier Jean-Marie Giguère à des créations qui seront présentées ce soir.

## Un défilé haute couture à Montréal, ou presque...

En cette première journée de la Semaine de mode de Montréal, Joseph Helmer présente ce soir sa collection printemps-été 2011. Ce qui est annoncé comme le premier défilé haute couture à Montréal ne le sera toutefois pas complètement. Retour sur le parcours d'un artisan d'exception et sur les règles très strictes de la haute couture.

GWENAËLLE REYT

La porte de l'atelier du boulevard Saint-Laurent est ouverte. Malgré l'heure matinale, il est déjà là. Fidèle au poste devant sa machine à coudre, Joseph Helmer travaille. Il travaille même beaucoup. Pratiquement jour et nuit pour finir à temps les pièces de la collection qui doit être présentée ce soir. Ce défilé est d'autant plus attendu qu'il a été

annoncé comme le premier en haute couture à être présenté à Montréal, alors que, d'habitude, l'événement se cantonne dans le prêt-à-porter.

Rencontré dans son atelier lors des derniers préparatifs, Joseph Helmer ne comprend pas vraiment cet engouement. «J'ai toujours travaillé avec les mêmes exigences. Et il faut faire attention. Pour dire que c'est un défilé de haute couture, il

VOIR PAGE A 8: HELMER

## Pétrole et gaz: les îles de l'estuaire du Saint-Laurent sont convoitées

L'île d'Orléans, l'île Verte et l'île aux Coudres sont des terres faisant l'objet de permis d'exploration

ALEXANDRE SHIELDS

Sises en plein cœur du Saint-Laurent, elles sont reconnues comme des lieux de villégiature à la fois exceptionnels et fragiles. Mais certaines des plus belles îles de l'estuaire n'en font pas moins l'objet de permis d'exploration pétrolière et gazière, selon ce qu'a constaté *Le Devoir*. Une situation méconnue qui en inquiète plusieurs, même si les travaux au sol n'ont pas encore débuté.

La plus récente version de la liste de permis produite par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune indique en effet clairement que les droits d'exploration de plusieurs îles situées entre Québec et Rimouski ont été attribués à des entreprises qui œuvrent dans le secteur des hydrocarbures. La plus présente est Transamerican Energy, une «société d'exploration d'énergie, de pétrole

Le maire de Rimouski est outré qu'un permis ait été accordé pour l'île Saint-Barnabé

VOIR PAGE A 8: ÎLES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

PARC OLYMPIQUE

## L'ADQ réclame une commission parlementaire sur l'avenir du Stade

À lire en page A 3

INDEX

4.0	7 72313 102380 460		
Annances.....	B 6	Idées .....	A 7
Avis publics ..	B 2	Météo .....	B 5
Convergence ..	B 7	Monde .....	B 1
Culture .....	B 8	Mots croisés ..	B 5
Décès .....	B 6	Religions .....	B 6
Économie .....	B 3	Sudoku .....	B 3
Éditorial .....	A 6	Télévision .....	B 7

L'ENTREVUE

## Le multiculturalisme à l'école: gare au renforcement des stéréotypes

L'approche néolibérale ne permet pas de combattre les inégalités, constate la professeure Adeela Arshad-Ayaz

Le cours d'éthique et culture religieuse a suscité nombre de débats, tant sur le contenu que sur la façon de l'enseigner. Pour Adeela Arshad-Ayaz, professeure au département des sciences de l'éducation de l'Université Concordia, à Montréal, la formation de ceux qui enseigneront à leur tour la diversité culturelle n'est pas adéquate. Pire, elle renforcerait les stéréotypes.

LISA-MARIE GERVAIS

Il n'est pas si facile de bâtir des ponts entre individus aux multiples origines dans une perspective libérale multiculturaliste. Cela ne sert d'ailleurs rien ni personne, croit Adeela Arshad-Ayaz, professeure à Concordia et théoricienne critique du postcolonialisme. «La célébration de la diversité ne fait que

renforcer les stéréotypes», conclut-elle sans équivoque. «Le cadre libéral et multiculturaliste est une version dépolitisée qui tend à préserver davantage les inégalités qu'à les détruire.»

C'est au fil de son expérience que la chercheuse en éducation s'est intéressée à la question de l'enseignement du multiculturalisme. Devant un Québec

VOIR PAGE A 8: ÉCOLE



UNIVERSITÉ CONCORDIA

La professeure Adeela Arshad-Ayaz, théoricienne critique du postcolonialisme

ESPACE DE DÉCOUVERTES Radio-Canada.ca/musique

ESPACE MUSIQUE 100,7 FM



NE  
PERDEZ PAS  
LE FIL DE L'INFO



LE TÉLÉJOURNAL 18 H

PATRICE ROY

## ACTUALITÉS

Élections au Nouveau-Brunswick

# Deux chefs, 600 promesses et de plus en plus d'indécis

Partis en tête, les libéraux de Shawn Graham ont perdu leur avance sur les conservateurs de David Alward

ÉRIC DESROSIERS

Le premier ministre sortant du Nouveau-Brunswick, Shawn Graham, a pressé pour une dernière fois hier ses partisans de convaincre leurs nombreux concitoyens indécis d'accorder au gouvernement libéral une seconde chance au terme d'une campagne électorale terne durant laquelle aussi bien les libéraux que l'opposition conservatrice ont été accusés d'avoir multiplié les promesses et ignoré totalement la dure réalité économique à laquelle fait face la province.

«La course durera jusqu'à la fin, mais nous voyons ce qui se passe sur le terrain et nous pensons que nous pouvons gagner», a affirmé le jeune premier ministre de 42 ans qui a même dit croire pouvoir gagner de nouveaux sièges. Le Parlement comptait 31 députés libéraux à sa dissolution pour cette première élection à date fixe au Nouveau-Brunswick, contre 21 du Parti progres-

siste-conservateur, 1 indépendant et 2 sièges vacants.

Les plus récents sondages racontent cependant une tout autre histoire. Les libéraux y ont commencé la campagne de 32 jours en tête, mais y accusaient, la semaine dernière, 10 points de retard derrière les troupes conservatrices de David Alward et leurs 47 % des intentions de vote. Réalisé il y a une dizaine de jours pour le compte de Radio-Canada et du quotidien *L'Acadie Nouvelle*, ce sondage plaçait les néodémocrates de Roger Duguay (9 %) et le Parti vert de Jack MacDougall (5 %) bien plus loin derrière.

Le résultat qui a surtout retenu l'attention est la proportion éfarfante d'électeurs se disant indécis (40 %) et le fait que leur nombre ait non pas diminué, mais augmenté au fil de la campagne électorale.

Les deux principaux partis en lice n'ont pourtant épargné aucun effort pour séduire les électeurs de la province d'un peu plus de 750 000 habitants.

On estime qu'ils auraient fait, à eux deux, au moins 600 promesses durant les quatre semaines de campagne.

### La transaction avortée

Les libéraux ont, entre autres choses, promis la création de 20 000 emplois et le retour à l'équilibre budgétaire en quatre ans, un gel de deux ans des évaluations foncières, 7000 nouvelles en places en garderies ainsi qu'un ordinateur portable à 61 000 élèves du primaire et du secondaire. Les conservateurs n'ont pas été en reste. Ils se sont engagés, eux aussi, à équilibrer les finances publiques d'ici quatre ans et à augmenter de 50 % le nombre de places en garderies, en plus de geler les tarifs d'électricité pour trois ans, de geler de façon permanente l'impôt foncier pour les propriétaires de 65 ans et plus, de doubler le nombre de docteurs et de réduire de moitié les taxes pour les petites entreprises.

Le projet de vente avorté d'É-

nergie Nouveau-Brunswick à Hydro-Québec pour 4,75 milliards est resté dans tous les esprits, même si les candidats en ont finalement assez peu parlé durant la campagne, ont noté les observateurs. Shawn Graham dit aujourd'hui avoir compris la leçon et que l'on ne l'y reprendra plus. Le chef conservateur, David Alward, s'en est tenu, quant à lui, à promettre la création d'une commission de l'énergie qui sera chargée de recommander au gouvernement la voie à suivre en la matière.

On ne donnait pas cher de la tête de Shawn Graham au plus fort de la contestation cet hiver. La colère populaire avait même incité un pasteur de 31 ans, Kris Austin, à former un nouveau parti politique appelé l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick et dénonçant les excès du gouvernement. La situation s'était toutefois améliorée pour le premier ministre après l'annonce, au printemps, de l'abandon du projet de transac-

tion. Aujourd'hui, les sondages n'accordent même pas 1 % à Kris Austin et à son Alliance.

La campagne sera finalement apparue «terne» à l'électeur moyen du Nouveau-Brunswick, déplorait samedi le rédacteur en chef de *L'Acadie Nouvelle*, Jean Saint-Cyr. La vente avortée d'Énergie Nouveau-Brunswick a toutefois ramené à l'avant-scène les questions d'intégrité et de transparence qui risquent fort de jouer en faveur des conservateurs de David Alward, particulièrement dans les régions anglophones.

La province est habituée aux matchs électoraux serrés. Aux dernières élections de 2006, les libéraux l'avaient emporté facilement en nombre de sièges, mais avaient obtenu environ 1000 voix de moins que leurs adversaires conservateurs. Trois ans auparavant, Shawn Graham s'était fait damer le pion par un seul siège et environ 4000 voix par le premier ministre sortant, Bernard Lord.

### Retour à la réalité

Le grand nombre de promesses auxquelles ont donné lieu les élections cette année a suscité bien des critiques de la part des analystes qui rappellent que la petite province traverse l'une des pires crises économiques de son histoire, que sa dette publique approche les 9 milliards et que le déficit du gouvernement pourrait atteindre le milliard cette année.

«On a fait de la comptabilité créative, ces derniers mois, et formulé des promesses qui étaient tout à fait farfelues», déplorait ce week-end l'économiste de l'Université de Moncton Donald J. Savoie, dans *L'Acadie Nouvelle*. «Dans quelques jours, le gouvernement ne chantera plus la même chanson, peu importe le parti qui remportera les élections, poursuivait-il. La campagne aura fait place à la réalité économique.»

Le Devoir  
Avec La Presse  
canadienne



Le Devoir, c'est moi

## Les réponses qui comblent!

Faire partie du *Devoir*, c'est y travailler, l'appuyer, le lire assidûment. De cette communauté, qui s'est construite depuis 100 ans, nous avons retenu quelques portraits. Chaque lundi, jusqu'en décembre, nous vous présenterons un lecteur, une lectrice, du Québec comme d'ailleurs, abonné récent ou fidèle d'entre les fidèles. Cette semaine, une jeune femme venue au *Devoir* précisément grâce à sa communauté de lecteurs.

GENEVIÈVE  
TREMBLAY

Sur la table de Sophie Panneton s'empilent 130 lettres. Des lettres tapées à la machine, pour d'autres de simples feuillets manuscrits un peu jaunis, que complètent quelques courriels imprimés. Pour la bachelière en éducation au rire franc et à l'œil vif, ces lettres sont un «trésor national», un trésor hérité des lecteurs du *Devoir* ayant répondu à sa question existentielle d'étudiante de jadis: quels sont les 12 ouvrages incontournables qu'il faut avoir lus dans sa vie?

Le regard que pose Sophie Panneton sur sa petite pile, soigneusement conservée depuis 13 ans, est celui, conquis, du collectionneur. Ancienne décrocheuse, maintenant «mère mono» de deux enfants de 8 et 11 ans, la jeune femme a d'abord étudié la littérature à l'université, avant de se tourner vers l'éducation. C'est justement en 1997, à la fin d'un

cours à l'Université du Québec à Montréal, qu'elle pose la «fameuse» question à son professeur d'alors, Godefroy-M. Cardinal. Quelle serait donc sa liste, à lui? Car la curieuse cherche depuis longtemps ces «grands monuments littéraires» qui lui transmettront l'essentiel des arts, de l'histoire, de la philosophie des siècles passés.

Ledit professeur passera trois semaines, avec sa conjointe Lise Bissonnette — alors directrice du *Devoir* —, à tenter d'établir une liste. Peine perdue. Qu'à cela ne tienne, Lise Bisson-

nette prend les devants pour aider l'étudiante dans sa «quête» et lance un appel à tous dans les pages du *Devoir*. Intitulé «Tous pour une», l'article paru dans le cahier Arts du 22 mars 1997 invite les lecteurs du journal, ces «parangons de culture», à envoyer leur propre liste d'ouvrages coups de cœur. La tâche est ardue, mais l'appel est entendu.

De simple curiosité, la question de Sophie Panneton s'est muée en une véritable saga épis-

toilaire issue des quatre coins du Québec, trouvant même un écho jusqu'à Philadelphie. «Il y a des perles, des petites notes de rien du tout, sur un papier d'épicerie, écrites par des gens de 85 ans», s'émeut Sophie Panneton, désignant un billet. «Bien humblement, je voudrais partager mes 60 ans de passion de la lecture [...]», récite-t-elle. Tu reçois ça et ouf! Ces 130 lettres, cette «manne» comme les appelle Sophie Panneton, étaient son premier contact avec le *Devoir*.

Des centaines de titres suggérés par les lecteurs — de Proust à Germaine Guèvremont, en passant par les plus classiques Socrate et la Bible —, Sophie Panneton admet n'avoir pas tout lu. Mais dans ses yeux, on voit bien qu'elle compte s'y remettre. D'autant qu'après cette réponse d'envergure, avoue-t-elle, «je n'ai plus eu besoin de poser la question!».

### La porte d'entrée

Le destin a voulu que Sophie Panneton recroise le chemin de Lise Bissonnette, cette fois à la collation des grades de sa promotion, en 1998. Le discours de la journaliste, dont elle conserve religieusement une copie envoyée par la dame en personne, l'a bouleversée. Qualifiant les diplômés de «curieux» et «d'intellectuels», il a fait prendre conscience à la jeune femme que *Le Devoir*, ce «grand journal sérieux», n'était pas destiné qu'à l'élite de la province. «À partir de

là, j'ai eu envie d'un journal qui, s'il a des idées, aura des idées qui me ressemblent plus», résume celle qui, timidement, avoue se faire écrivaine en dilettante.

D'abord séduite par la chronique hebdomadaire de Josée Blanchette, l'accro de culture s'est ensuite mise à lire les chroniques et les éditorialistes avec un plaisir manifeste. À un point tel qu'«il n'y a plus d'autre journal possible», ajoutant qu'il est désormais sa «nourriture essentielle».

De ses 130 lettres héritées du *Devoir* — qu'elle conserverait dans un coffre-fort si ce n'était qu'elle ne veut «pas qu'elles soient enfermées» —, Sophie Panneton a retiré un message profondément humain. «Je suis encore émue et je vais l'être à vie. Que les gens aient pris le temps. Ce n'est pas rien de chercher dans ses souvenirs et de dire: "J'en sors ça".» En cette année du 100<sup>e</sup> anniversaire du *Devoir*, s'est-elle dit, «il fallait que j'en parle!»

Celle qu'on appelle au travail la «Patch Adams de l'informatique» — elle fait de la formation dans les services de garde du Québec... en informatique de gestion! — n'a qu'une seule crainte: le feu. «Je pense aux bricolages des enfants, aux photos de bébés et à ça, lance-t-elle, en désignant la pile de lettres. Car elles valent bien plus que tout ce qui est matériel dans ma maison.»

Le Devoir

JACQUES GRENIER LE DEVOIR  
Quels sont les 12 ouvrages incontournables qu'il faut avoir lus dans sa vie? De simple curiosité, la question de Sophie Panneton s'est muée en saga épistolaire dans les pages du *Devoir*.

PRENEZ  
LE POULS  
DE VOTRE MONDE



LE TÉLÉJOURNAL 22 H

CÉLINE GALIPEAU



## ACTUALITÉS



## La victoire, malgré tout



MANON CORNELLIER

Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas. L'an dernier, le premier ministre Stephen Harper avait boudé l'assemblée annuelle des Nations unies et l'assemblée extraordinaire sur les changements climatiques. Il avait même interrompu son séjour à New York pour participer à un événement dans un Tim Hortons ontarien.

Cette année, il n'a rien manqué, malgré un aller-retour à Ottawa pour le vote sur le registre des armes à feu. Il a multiplié les rencontres bilatérales et s'est adressé à l'assemblée deux fois plutôt qu'une, la première fois pour discuter des objectifs de développement du millénaire et la seconde, pour faire valoir la candidature du Canada au Conseil de sécurité des Nations unies.

Cinq des dix sièges non permanents changeront de main le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Deux font l'objet d'une course, ceux destinés au groupe de l'«Europe de l'Ouest et autres», dont le Canada fait partie. L'Allemagne, le Portugal et le Canada se font la lutte. La première serait pratiquement assurée d'en obtenir un, forçant les deux autres pays à se disputer le second. Pour l'emporter, un pays doit, le 12 octobre prochain, obtenir l'appui des deux tiers des pays présents, ce qui veut dire, si tout le monde y est, 128 sur 192.

À trois semaines du vote, le caractère intéressé des deux allocutions de M. Harper n'avait donc rien d'étonnant ni de choquant. Les trois pays font campagne. Lors du premier discours, le premier ministre a annoncé que le Canada verserait 540 millions de dollars de plus sur deux ans au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Lors du second discours fait devant un auditoire clairsemé, il s'est employé à rappeler la longue contribution canadienne à la naissance de l'ONU, à ses programmes d'aide, à ses missions pour la paix.

Si un des deux discours devait faire une différence, ce serait ce dernier, car la longue et bonne réputation du Canada demeure un de ses meilleurs atouts, bien davantage que la performance internationale du gouvernement Harper. Comme le dit en entrevue l'ancien ambassadeur du Canada à l'ONU Paul Heinbecker, «une victoire serait celle du Canada avant tout, pas celle de ce gouvernement».

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Harper s'est rangé sans nuances derrière Israël, ce qui a déplu aux pays arabes et musulmans. Il a maintenu l'aide à l'Afrique, mais a rayé huit pays africains de la liste des pays prioritaires pour recevoir l'aide bilatérale directe du Canada. En matière de changements climatiques, il a sans cesse mis les freins, au grand dam des petits pays insulaires et des Européens.

En matière d'aide publique au développement (APD), le gouvernement Harper a respecté les engagements pris en 2002 de doubler son budget global ainsi que l'aide accordée à l'Afrique. Le problème est que cette croissance n'a pas suivi notre enrichissement collectif. En 2009, l'APD ne représentait toujours que 0,3 % de notre produit intérieur brut (PIB). La cible fixée par la communauté internationale est de 0,7 %. Cela n'est pas près de s'arranger puisque le gouvernement a annoncé dans le dernier budget que l'APD serait gelée au niveau de 2010 dès l'an prochain.

La faible participation du Canada aux différentes missions de paix des Nations unies ne passe pas non plus inaperçue, bien qu'elle soit le résultat de la décision prise par des gouvernements libéraux et conservateurs successifs de s'engager de façon importante en Afghanistan. Il reste cependant que le Canada, pays des Casques bleus, n'en déploie pratiquement plus.

Et il y a le respect de l'institution même que le Canada espère diriger avec 14 autres pays. Stephen Harper ne lui a jamais témoigné une grande affection avant cette année.

«Les pays fondent rarement leur choix sur un seul enjeu. Leur vision est large, ce qui joue en notre faveur. Par contre, il y a peu de choses qui se sont produites en politique étrangère canadienne au cours des dernières années qui nous avantagent», explique M. Heinbecker en entrevue.

Mais il y a aussi ces facteurs externes sur lesquels le gouvernement n'a aucun pouvoir, mais qui le servent drôlement bien. Ainsi, un des arguments de poids qu'on invoque depuis toujours n'est rien d'autre que la composition du Conseil. L'Europe, ou plus précisément l'Union européenne, compte deux membres permanents avec droit de veto, la France et la Grande-Bretagne. L'élection de l'Allemagne et du Portugal porterait à quatre le nombre de représentants européens au sein du conseil onusien. Pour plusieurs pays, ce serait trop, ce qui défavoriserait les Portugais.

Par le passé, le Canada a toujours obtenu les sièges qu'il convoitait. Une défaite serait donc une humiliation monumentale pour le gouvernement Harper. La victoire ne sera pas facile cette année, disent les experts, mais elle est fort probable. Et peu importe que le gouvernement Harper la doive à un réservoir de capital politique accumulé depuis des décennies et à des préoccupations d'équilibre géopolitique au sein du conseil, une victoire restera une victoire. Pour Stephen Harper, ce serait un coup majeur qui lui permettrait de faire taire ceux qui l'accusent d'avoir terni l'image du pays sur la scène internationale. Sa propre stature et son image d'homme d'Etat en profiteraient. À la veille d'une possible élection générale, cela ne se refuse pas.

mcornellier@ledevoir.com

## STADE OLYMPIQUE

## L'ADQ réclame un grand brassage d'idées

Le gouvernement rejette la mise sur pied d'une commission parlementaire

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Le ministre du Tourisme, Nicole Ménard, a rejeté du revers de la main la demande du chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Gérard Deltell, qui réclamait à cor et à cri, hier matin, la mise sur pied d'une commission parlementaire sur l'avenir du Stade olympique.

Le chef du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale a suggéré au passage la mise en veilleuse du projet de remplacement du toit du Stade olympique, évalué actuellement à 300 millions de dollars. «Il est temps de mettre le pied à terre, de dire non aux 300 millions de dollars qu'on veut dépenser là-dessus; qu'on consulte la population, qu'on voie toutes les idées, toutes les hypothèses, toutes les visions d'avenir qu'on a pour le stade et, qu'après ça, on fasse le choix», a affirmé M. Deltell, à l'occasion d'un point de presse.

Environ 2,4 milliards ont été engloutis au fil des années dans le Stade olympique, a dénoncé Gérard Deltell. «Le Stade n'est pas rentable: 30 années sur 34, le Stade n'a pas fait de profits», a-t-il lancé. Il n'écarte pas la vente du stade à des intérêts privés ou sa démolition — excluant toutefois celle de la Tour de Montréal, dont l'Observatoire est prisé par les touristes. «Tout est sur la table.»

Mais la démolition du Stade, sis dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ne peut être envisagée, selon la RIO. «La démolition [du Stade] n'est pas une option», a fait remarquer la porte-parole de la Régie, Sylvie Bastien, à La Presse canadienne. Son explosion doit être exclue des options en raison de la présence des stations de métro Pie-IX et Viau et des immeubles résidentiels à proximité. Par ailleurs, la pression exercée sur la structure ferait en sorte qu'une partie des 400 000 mètres cubes de béton utilisés pour sa construction «se rendrait jusqu'à Longueuil». En plus de coûter 700 millions de dollars, la démolition du Stade olympique nécessiterait deux ans et demi de travaux, a conclu Sylvie Bastien.

«Tout ce qu'on fait, c'est qu'on gère [à la RIO et au gouvernement] urgen-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le chef de l'ADQ, Gérard Deltell n'exclut ni la vente ni la démolition pure et simple du Stade olympique.

ce par-dessus urgence. On gère quasiment à la petite semaine, alors que c'est un édifice qui mérite une vision d'avenir», a poursuivi Gérard Deltell.

## Délai inutile

La réaction du gouvernement de Jean Charest à la proposition de l'ADQ ne s'est pas fait attendre: «La

«La décision est prise. Nous allons remplacer le toit du Stade», a aussitôt rétorqué la ministre Nicole Ménard

décision est prise. Nous allons remplacer le toit du Stade», a rétorqué, par médias interposés, la ministre Nicole Ménard au chef adéquate. Une commission parlementaire sur l'avenir du Stade olympique occasionnerait un délai inutile au lancement de l'appel d'offres que s'appête à faire la Régie des installations olympiques (RIO), a-t-elle fait valoir.

D'autre part, Mme Ménard, qui

n'exclut pas de réaliser ce projet en mode public-privé, a jugé prématurée toute évaluation des coûts du remplacement de la toiture pour le moment. «Il est beaucoup trop tôt pour parler de 300 millions de dollars. Il faut d'abord aller en appel d'offres, et nous verrons ce que les soumissionnaires auront à proposer», a-t-elle affirmé.

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de tourisme, Pascal Bérubé, a quant à lui qualifié, hier, la suggestion de créer une commission parlementaire de l'ADQ d'«idée intéressante», même s'il a rejeté d'emblée la destruction de la structure. «Tout est sur la table, sauf la démolition. Notre volonté première, c'est de s'assurer que l'argent durement gagné des contribuables puisse être utilisé de la meilleure façon possible. Il faut optimiser l'argent qu'on met là-dedans pour que cette infrastructure-là, collective, soit la plus rentable possible et utile. Il y a beau-

coup d'argent en jeu», a souligné le député du Parti québécois.

Évoquant la construction de l'îlot Voyageur, qui a viré au fiasco, M. Bérubé estime que les Québécois ne font plus confiance au gouvernement libéral pour piloter de grands projets. «Il n'y a pas que le toit. Il y a l'ensemble des infrastructures. Le Stade en lui-même, qu'est-ce qu'on va faire avec pour les prochaines années? Combien d'argent on va investir? Quel est le plan?», s'interroge-t-il.

De son côté, le maire de Montréal, Gérard Tremblay, s'est refusé, hier, à sauter dans la mêlée. Son attaché de presse, Bernard Larin, s'est contenté de rappeler que M. Tremblay s'était réjoui d'apprendre que le conseil d'administration de la RIO avait donné son feu vert, lundi dernier, aux «démarches requises» en vue du lancement d'un nouvel appel d'offres public pour le remplacement de la toiture du Stade olympique.

Le Devoir  
Avec La Presse canadienne

## Pas de panneaux, pas de remboursements

De petits groupes communautaires dénoncent l'attitude intéressée du gouvernement fédéral dans sa mise en œuvre du Plan d'action économique

BRUCE CHEADLE

Ottawa — De petits groupes communautaires affirment que le gouvernement conservateur tarde à rembourser les dépenses engagées pour divers projets, tout en insistant pour que des panneaux du Plan d'action économique soient installés sur les emplacements de ces mêmes projets dans un délai d'une semaine après leur réalisation.

En outre, le fédéral promet de payer les panneaux et une cérémonie officielle de lancement en présence de politiciens, mais s'abstient de payer les intérêts sur les sommes empruntées dans le cadre du programme.

En cause figure le programme Infrastructure de loisirs du Canada, doté d'une somme de 500 millions de dollars, qui ne constitue qu'une petite partie du budget de 2009.

«Notre principale source de préoccupation tient aux coûts de déten-

tion», a affirmé Derek Henderson, ancien président du club de curling High Park, à Toronto, qui peine à achever des travaux de rénovation de 1,3 million de dollars.

«Ils nous ont dit que l'argent arriverait rapidement. Il y a des coûts supplémentaires en jeu. Nous avons dépensé près d'un demi-million de dollars cet été et nous devons en payer les intérêts pendant un certain temps, d'ici à ce qu'ils remboursent», a-t-il ajouté.

Le projet du club de curling a obtenu le feu vert du gouvernement en juillet 2009, et les travaux ont débuté sans tarder. Cependant, le club n'a reçu son premier chèque qu'en janvier 2010 et il attend le remboursement de dépenses demandé en mars.

Le bureau de Gary Goodyear, ministre d'Etat responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario (FedDev Ontario), n'a pas répondu aux questions au sujet des coûts d'intérêt pour les destinataires de

fonds, mais il s'est porté à la défense du programme.

«Tous les coûts qui sont couverts pour les projets subventionnés par le programme Infrastructure de loisirs du Canada sont basés sur des ententes signées par toutes les parties impliquées», a indiqué un porte-parole de FedDev Ontario dans un courriel.

«FedDev Ontario travaille de près avec le gouvernement de l'Ontario pour s'assurer que les demandes soient étudiées aussi rapidement que possible. En même temps, nous devons nous assurer que les demandes

soumises soient admissibles et complètes, et que les dollars des contribuables soient utilisés de la bonne façon», a-t-il ajouté.

Le député Paul Dewar, du Nouveau Parti démocratique, affirme être au courant de plusieurs cas similaires à celui du club de curling High Park, et il accuse le gouvernement du premier ministre Stephen Harper d'être plus intéressé par la «propagande» que par la réalisation des projets.

La Presse canadienne

**LOTTO QUÉBEC** Résultats des tirages du : 2010-09-25

**649** 07 11 15 23 30 31 45 compl. Québec 07 10 22 23 42 49 compl.

Prochain gros lot (approx.) : 3 500 000 \$

Extra 4744896

Structure de lots complète sur [lotoquebec.com](http://lotoquebec.com)

---

**LOTTO MAX** Résultats des tirages du : 2010-09-24

09 22 25 30 31 39 42

COMPLÉMENTAIRE 19

Extra 6570037

Prochain gros lot (approx.) : 15 000 000 \$

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Un nouveau parti avec Legault et Facal, appuyés par Bouchard ?

Laviolette Ginette Leroux Michel Chossudovsky Pierre Dubuc

L'AUT'JOURNAL Disponible sur [www.lautjournal.info](http://www.lautjournal.info)

Congédié ?  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

## ACTUALITÉS

EN BREF

## Interrogations sur des nominations de juges à Baie-Comeau

Les trois derniers juges nommés à la Cour du Québec à Baie-Comeau auraient tous déjà contribué à la caisse du Parti libéral du Québec, selon ce qu'aurait découvert l'équipe de l'émission *Enquête* de Radio-Canada. Le plus récent cas remonterait à 2009 lors de la nomination de François Boisjoli. Celui-ci aurait été choisi à l'issue d'un deuxième appel de candidatures, selon les sources de Radio-Canada, alors qu'il n'avait pas participé au premier processus d'embauche. Trois membres du comité de sélection interviewés par l'équipe d'*Enquête* ont déclaré que la nomination du juge Boisjoli s'était déroulée dans les règles de l'art. Malgré tout, des interrogations subsistent, car, selon les informations obtenues par Radio-Canada, le juge Boisjoli et les deux autres sélectionnés précédemment auraient versé de l'argent à la caisse du PLQ en 2002. Ces trois juges proviendraient tous du même cabinet d'avocats. La SRC a tenté d'obtenir des explications de la ministre de la Justice Kathleen Weil, qui a nommé le dernier juge, mais n'a pu réaliser une entrevue.

- La Presse canadienne

## La Society for News Design salue le travail et la vision de Lucie Lacava

La spécialiste du design des journaux quotidiens Lucie Lacava a été récompensée par ses pairs pour l'ensemble de son œuvre. Elle a reçu le Lifetime Achievement Award devant plus de 300 designers et journalistes visuels réunis à Denver ce week-end pour le congrès annuel de la Society for News Design. Montréalaise, Mme Lacava s'était fait connaître en créant, en 1993, la nouvelle formule du *Devoir*, considérée à l'époque comme le journal le mieux conçu au monde et aujourd'hui comme l'un des temps forts de l'organisation. Elle a aussi créé la maquette du *National Post*, du *Soleil* (grand format), du *Chicago Tribune*, de la *Libre Belgique*, de *La Presse* et d'autres publications en Europe, aux États-Unis, au Canada et en Amérique latine. - Le Devoir

## L'administration Tremblay réclame du temps pour évaluer la proposition du conciliateur

Les cols bleus ont ratifié la proposition à 96,8 % samedi

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Et si le conflit de travail entre les cols bleus et la Ville de Montréal tirait à sa fin? Sans contrat de travail depuis trois ans, les cols bleus de Montréal ont ratifié samedi à 96,8 % la recommandation du conciliateur au sujet du renouvellement de leur convention collective.

Presque l'ensemble de quelque 2500 syndiqués — près de la moitié des 5500 cols bleus — réunis en assemblée générale extraordinaire au Complexe sportif Claude-Ro-

billard se sont prononcés en faveur de la recommandation.

Le président du syndicat des cols bleus de Montréal, Michel Parent, a déclaré que ses membres étaient satisfaits et soulagés. Il a qualifié l'acceptation de la recommandation du conciliateur — qui a été nommé par le ministère du Travail afin de faire sortir les deux parties de l'impasse — par ses membres de «*baume sur une plaie après des négociations ardues*».

L'administration Tremblay doit maintenant faire connaître sa décision. «*Il s'agit d'un pas dans la bonne direction*», a sou-

ligné, ce week-end, le directeur du capital humain à la Ville de Montréal, Jean Yves Hincse, en réaction à la décision prise par les cols bleus. Il s'est toutefois refusé à faire connaître la suggestion qu'il fera au comité exécutif quant à la suite que devront donner les élus à la recommandation du conciliateur.

Les fonctionnaires évaluaient toujours les contrecoups économiques et financiers de la recommandation qui porte sur les années 2007 à 2011, dont les détails n'ont pas été rendus publics, sur le cadre budgétaire

de la métropole. L'administration fera part de sa décision au plus tard mercredi prochain, c'est-à-dire le 6 octobre, a réitéré, hier, l'attaché de presse du maire et du comité exécutif, Bernard Larin.

## Capacité financière

«*L'entente devra respecter la capacité financière de la Ville*», a martelé au cours des derniers mois M. Hincse, alors que le maire, Gérald Tremblay, clamait sur tous les tons que Montréal n'avait pas les moyens de donner davantage que des hausses salariales de

0 % en 2007, et, ensuite, de 2 % annuellement.

La convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal est échue depuis trois ans, soit depuis le 31 août 2007.

Les cols bleus de Montréal ont mené, au cours des derniers mois, des grèves tournantes, qui ont influé sur plusieurs services, dont la collecte des déchets, et sur des sites comme le Biodôme et l'Insectarium.

Le Devoir  
Avec La Presse  
canadienne

## CULTURE À VOLONTÉ AU MENU



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES ÉTUDIANTS du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec se sont offerts en spectacle, à l'occasion des 14<sup>e</sup> Journées de la culture. Forts du succès qu'ils ont remporté cet été aux *Grandes Écuries du Roy à Versailles, en France*, ils ont mis en scène, hier après-midi à Montréal, *Le Jumeau de Molière*. Au cours des trois derniers jours, des milliers d'activités de sensibilisation et d'éducation aux arts et à la culture ont été offertes gratuitement dans près de 340 municipalités du Québec.

## Un différend Québec-Ottawa crée un vide juridique en procréation assistée

Toronto — Un différend judiciaire entre le Québec et le gouvernement fédéral sur la question de la fécondation *in vitro* cause un imbroglio juridique qui paralyse le seul organisme de surveillance de cette procédure de reproduction, a indiqué le *Globe and Mail*, samedi.

Selon le quotidien torontois, la seule organisation fédérale de réglementation en la matière, l'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée (ACCPA), est dans une impasse depuis que le gouvernement du Québec a, en 2008, remis en question la compétence fédérale sur les traitements de fertilité.

Le ministère fédéral de la Santé, duquel dépend l'agence, a affirmé ne plus pouvoir élaborer la réglementation censée encadrer le fonctionnement de cette dernière. L'agence, dont le mandat est de délivrer des licences d'exploitation à des cliniques de fertilité, de les inspecter, de s'assurer qu'elles respectent la Loi sur la reproduction humaine assistée de 2004 et de mettre sur pied un registre des enfants dont le bagage génétique provient d'un donneur, ne peut donc pas fonctionner normalement.

Cette agence ne tient aucune liste du nombre de Canadiens ayant recours à la procréation assistée chaque année et n'exige pas non plus une formation particulière pour les médecins pratiquant ce genre d'intervention.

L'absence de surveillance est en partie responsable du cas de Samantha Moore, dont l'enfant conçu par procréation assistée n'est pas issu du père ayant donné son sperme pour l'occasion. Cet exemple ne serait qu'un parmi tant d'autres, et un employé de haut niveau de l'ACCPA a indiqué qu'il était impossible d'agir pour dresser une liste plus complète des donneurs de sperme — ou de

remplir le mandat de l'agence en général — avant que la cour ne se prononce sur la dispute entre Québec et Ottawa.

Santé Canada a indiqué qu'elle attendait la décision de la cour avant de publier sa réglementation. «*Par respect pour l'autorité de la Cour suprême du Canada en matière de loi constitutionnelle et en attendant sa décision, le ministère de la Santé ne publiera pas de documents de réglementation avant que la question en cours ne soit réglée*», a annoncé Ashley Lemire, la porte-parole du ministère.

Selon la conseillère en fertilité Jean Silverman, du Women's College Hospital de Toronto, il ne sert à rien de retenir son souffle dans le dossier. «*Dans le domaine de la fertilité, il n'y a pas de règles... tout docteur peut se prétendre spécialiste en infertilité. Ils ne doivent même pas être gynécologues.*»

## Aucune inspection

Une requête en vertu de la Loi d'accès à l'information a révélé que l'ACCPA n'avait pas inspecté une seule clinique de fertilité. «*Il ne semble pas y avoir de calendrier pour le début des inspections*», a déclaré Laura Shanner, professeur associé au John Dosssetor Health Ethics Centre de la University of Alberta. «*Cela est très frustrant, et également très dangereux. Les patients ne sont pas protégés.*»

Samantha Moore, quant à elle, est inquiète pour sa fille, dont le père biologique n'a toujours pas été identifié, après trois ans de démarches en ce sens, et une poursuite judiciaire contre le docteur ayant procédé à l'insémination artificielle. «*Que devons-nous dire à ma fille? Comment lui dire qu'il s'agit d'une erreur sans lui faire sentir qu'elle en est une elle-même?*»

La Presse canadienne

## Une hausse des émoluments des éducatrices pour faire disparaître les garderies au noir

Québec — Selon la CSN, une hausse de 42 % des émoluments des éducatrices des services de garde en milieu familial pourrait contribuer à inciter certaines d'entre elles à passer du réseau privé au réseau public et, surtout, à faire disparaître les nombreuses garderies au noir qui existent encore au Québec.

Plusieurs centaines d'éducatrices en milieu familial accompagnées de leurs enfants et de représentants de la CSN ont manifesté devant l'Assemblée nationale, samedi, en prévision de la reprise des négociations entre leur syndicat et le gouvernement du Québec pour un

premier contrat de travail. Karine Morriseau, propriétaire de la garderie Le P'tit Bonheur de Saint-Hyacinthe et membre du comité national de mobilisation, est convaincue de la nécessité de faire passer de 26 \$ à 37 \$ par jour par enfant le montant versé aux éducatrices en milieu familial.

«*Ça nous permettrait d'avoir un régime de retraite, de contribuer à la CSST [Commission de la santé et de la sécurité du travail], d'avoir des vacances et des congés fériés ainsi qu'une hausse de salaire d'environ 2 %. Dans les conditions actuelles, plusieurs filles préfèrent travailler au noir*

quand elles voient arriver les exigences ministérielles», a expliqué Mme Morriseau.

Ann Gingras, vice-présidente du Conseil central Québec/Chaudière-Appalaches de la CSN, signale pour sa part que les éducatrices en milieu familial sont très mal protégées actuellement. «*Elles ne sont pas couvertes par la CSST, elles n'ont pas de vacances et font souvent 60 heures par semaine. Dans plusieurs cas, ce qu'elles gagnent ne représente même pas le salaire minimum. C'est la même lutte que les éducatrices des centres de la petite enfance ont menée il y a 20 ans*», a-t-elle expliqué.

En plus d'améliorer leurs

conditions de travail et de faire diminuer le travail au noir, les demandes des éducatrices pourraient contribuer à éviter une pénurie dans l'avenir, selon Karine Morriseau. «*Il y a 10 ans, les filles restaient une dizaine d'années dans le métier, alors qu'aujourd'hui, on parle de quatre ou cinq ans*», a-t-elle noté.

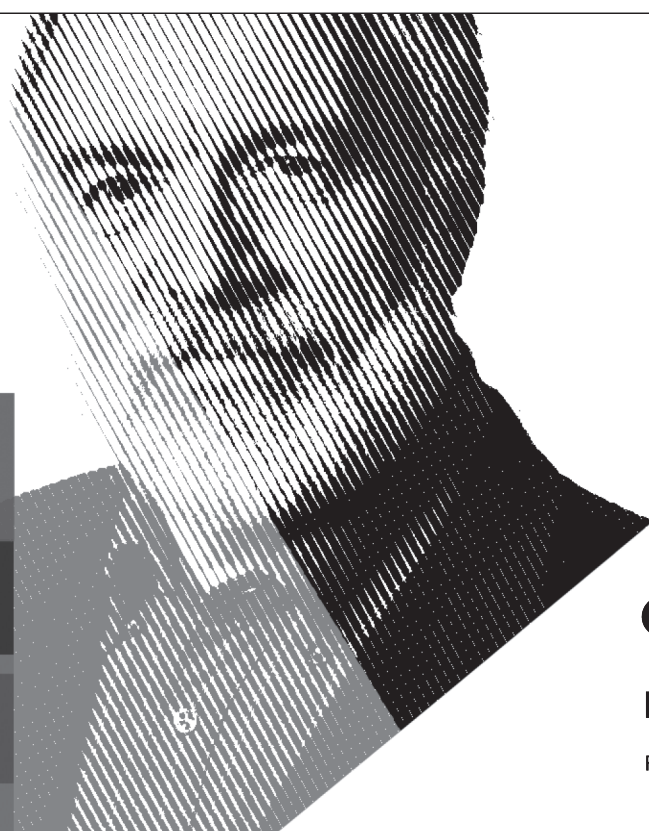
Selon Mme Morriseau, la plupart des propriétaires de garderies en milieu familial sont de jeunes mères et elles sont de plus en plus nombreuses à abandonner le métier quand leurs propres enfants ont atteint l'âge scolaire.

La Presse canadienne

Aujourd'hui, en direct du restaurant  
Le Parvis du Vieux Clocher à Saint-Hyacinthe  
Gaz de schiste: le nouveau débat qui secoue le Québec.

Réalisation: Lucie Benoit

PIERRE  
MAISONNEUVE  
EN SEMAINE 11 H



95,1 FM  
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/maisonneuve

# L'ÉVÉNEMENT 100% GROS BON SENS



## JUSQU'À 3000\$ DE RABAIS SUR NOS MODÈLES 2010 À LIQUIDER.

**PLUS QUE JAMAIS** UNE NISSAN  
**C'EST LE TEMPS DE CHOISIR** 2010



Versa à hayon 1.8 SL illustrée

**VERSA**

à hayon 1.8 S 2010

**15 598\$**

Prix initial

**-3 000\$**

Rabais à l'achat comptant

Prix révisé

**12 598\$\***

**DERNIÈRE MINUTE**  
**PRIME**  
**500**  
**NISSAN**  
**3 JOURS SEULEMENT**  
**28-29-30 SEPTEMBRE**  
500\$ applicables sur-le-champ sur versements, options, pneus d'hiver, accessoires, etc!

**13 998\$**

Prix initial

**-3 000\$**

Rabais à l'achat comptant

Prix révisé

**10 998\$\***

**VERSA**

berline 1.6 S 2010



Versa berline 1.6 S illustrée

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE NISSAN DÈS AUJOURD'HUI, OUVERT JUSQU'À 21H LES SOIRS DE SEMAINE\*\* [nissan.ca](http://nissan.ca)

DÉCOUVRIR...un nouveau sens

\*Prix de vente à partir de 10 998\$ pour la Versa berline 1.6 S 2010 (E4EG50 A400) (incluant la remise de 3000\$ ainsi qu'une contribution du concessionnaire de 1000\$) / 12 598\$ pour la Versa à hayon 1.8 S 2010 (E4L650 A400) (incluant la remise de 3000\$) / 15 447\$ pour la Versa à hayon 1.8 SL 2010 telle qu'illustrée (E4R650 A400) (incluant la remise de 3000\$). Le rabais de 3000\$ applicable à l'achat au comptant d'une nouvelle Versa berline, Versa à hayon 2010 est déduit du prix négocié avant les taxes et ne peut être combiné à des taux subventionnés de financement à l'achat ou à la location. Tous les prix comprennent les frais de transport et de livraison, les taxes sur l'air conditionné et les taxes sur les pneus. Offres disponibles uniquement chez les concessionnaires participants. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Le concessionnaire peut choisir comment ou échanger un véhicule. Visitez votre concessionnaire pour tous les détails. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Les prix peuvent être l'objet de changements sans préavis et ne peuvent pas être jumelés à aucun autre offre. Les prix incluent le rabais du fabricant. \* Estimation de la consommation de carburant, le kilométrage réel peut varier selon les conditions de conduite. À utiliser à titre comparatif seulement. \*\* Chez les concessionnaires participants. Les noms, logos, slogans, noms de produits et noms des caractéristiques de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou appartenant à Nissan Motor Co., Ltd. ou à ses filiales non-américaines. # Offre applicable à tous les modèles Nissan 2010. Le rabais sera déduit du prix négocié avant les taxes et peut être combiné à des taux subventionnés de financement à l'achat ou à la location et aux autres offres de rabais à l'achat au comptant.

## ÉDITORIAL

Niveau de vie

## Le bien-être et la richesse

Depuis longtemps déjà, des économistes remettent en cause l'utilisation d'un indicateur aussi bêtement comptable que le produit intérieur brut (PIB) pour mesurer le niveau de développement des peuples. Une récente étude effectuée par deux professeurs de l'Université Stanford ajoute de l'eau au moulin des défenseurs d'une approche qui intégrerait d'autres facteurs aussi représentatifs de la qualité de vie des habitants d'un pays. Voyage au merveilleux monde des chiffres...

L

e PIB d'un pays comptabilise la production de biens et de services effectuée au cours d'une période donnée. Or, si cet indicateur a le mérite de fournir un portrait global de l'activité économique (excluant le commerce au noir et le travail non rémunéré), il a le défaut de masquer le degré de développement social des gens qui vivent dans ce pays. Pire, en additionnant autant les dépenses négatives (accidents, tabac et soins reliés, pollution, etc.) que positives, il fournit une vision tronquée du progrès.

En règle générale, il est vrai que les pays dont le PIB est élevé sont aussi ceux où la qualité de vie est la meilleure sous plusieurs aspects. Mais là s'arrête l'observation puisque, dans certaines régions du globe, l'écart entre la richesse produite et la qualité de vie des gens est très important. C'est le cas de pays immensément riches en ressources, mais où l'espérance de vie et la répartition de la richesse sont bien inférieures à ce qu'on observe ailleurs.

Cette évidence a déjà conduit l'ONU à utiliser un «Indice de développement humain» qui intègre l'espérance de vie, le niveau d'alphabétisation et d'instruction, en plus des données du PIB. À ce classement, c'est la Norvège qui occupe le premier rang, le Canada est quatrième, la France huitième et les États-Unis douzièmes parmi les 187 pays membres. Intéressante, cette approche dont les résultats sont largement diffusés tous les ans comporte pourtant un défaut majeur qui est de ne pas tenir compte des inégalités.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

C'est ici qu'entre en scène une étude récente effectuée par deux économistes de Stanford, Charles Jones et Peter Klenow, dont les résultats viennent d'être publiés par le National Bureau of Economic Research des États-Unis. Son originalité tient à la construction d'un modèle qui intègre des indicateurs classiques (PIB, espérance de vie, consommation, emploi) et moins classiques, comme l'inégalité des revenus et la répartition entre le temps travaillé et les loisirs. La méthode est encore loin d'être parfaite, reconnaissent-ils eux-mêmes, mais elle a le mérite de corriger certains préjugés tenaces.

Ainsi, selon cette approche dite du «bien-être» (*welfare*) des nations, un pays comme la France dont le PIB par habitant est d'à peine 70 % de celui des États-Unis s'en rapproche sérieusement (97,4 %) une fois pris en compte le temps de loisirs, l'espérance de vie et les inégalités. Il en est de même pour la plupart des pays d'Europe de l'Ouest.

En revanche, des pays comme la Malaisie, l'Iran, Singapour et le Venezuela, pour n'en nommer que quelques-uns, obtiennent un résultat très décevant au tableau du bien-être collectif malgré un PIB enviable, surtout à cause des fortes inégalités et d'une espérance de vie réduite. D'ailleurs, à l'indice de bien-être, la vaste majorité des pays en développement ressortent beaucoup plus pauvres que leur PIB ne le laissait présager.

Et nous? À ce palmarès nouveau genre, le Canada profite du même phénomène que les pays européens grâce à une espérance de vie supérieure et à des inégalités moins prononcées qu'aux États-Unis. Mais compte tenu du nombre d'heures travaillées presque équivalent, il glisse de la septième place occupée pour son PIB par habitant à la douzième au classement du «bien-être» collectif.

En matière de développement, l'histoire nous enseigne qu'il est inutile de chercher lequel, de l'œuf ou de la poule — de la production de richesse ou de sa redistribution —, est venu en premier: l'un et l'autre doivent évoluer de pair pour obtenir un résultat optimal.

Chaque pays ayant son histoire, ses lois et sa culture, on aurait tort de conclure des résultats obtenus par les économistes de Stanford qu'il suffirait aux Américains de travailler moins, par exemple, pour profiter automatiquement d'un niveau de bien-être supérieur. En revanche, méfions-nous des chants de la «création de richesse» à tout crin qui se plaisent à dénigrer l'exemple européen sous prétexte qu'il produit moins de richesses que les modèles asiatique ou américain.

j-rsansfacon@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



## L E T T R E S

## La démocratie ne se règle pas à coup de deux minutes

Hé! As-tu deux minutes? C'est souvent pour communiquer une «p'tite vite» qu'on emploie cette expression. Quand on restreint à «deux minutes le droit de parole» dans une assemblée publique où l'on écoute (prétendument) la population, c'est dire toute l'importance que l'on accorde vraiment au sérieux de l'opération.

C'est la règle que les journalistes Robert Dutrisc et Isabelle Porter («La colère s'exprime dans Lotbinière», *Le Devoir* du 22 septembre 2010) rapportaient à propos de l'assemblée publique sur le gaz de schiste dans Lotbinière. Tant mieux si les participants ont imposé leur norme aux «organisateurs» sur le droit de parole. La démocratie ne se règle pas à coup de deux minutes.

Pourtant, les municipalités ont pris le même pli. Par exemple, à Aylmer, on pouvait s'expliquer assez longuement avec ses élus municipaux, sans abus mais avec satisfaction, sur un problème. Depuis la fusion avec Gatineau, les citoyens ont perdu leur participation directe à la démocratie et se font imposer rigoureusement la règle du deux minutes. «Après tout, semble-t-on dire, c'est qui les experts?» Un forum, une assemblée pour écouter ne devraient jamais fonctionner avec la règle des deux minutes; c'est un contresens.

Les commissions itinérantes ne sont pas basées sur cette règle; ceux qui ont quelque chose à dire disposent au moins d'une vingtaine de minutes pour «exposer» leur point de vue. La règle des deux minutes est venue des assemblées délibérantes; il s'agit de prendre la parole sur un point très limité: le texte d'une proposition déjà là, ou même d'un amendement à la proposition. Et encore: le président

peut accorder plus d'une fois les deux minutes de parole si personne d'autre ne revendique son tour. Dans les réunions de groupe restreint (8-15 participants), on peut pratiquer cette règle aussi, mais à plusieurs reprises quand tous les autres ont eu leur tour au moins une fois. Mais dans une assemblée de citoyens: deux minutes, non. C'est un contresens; il faut faire autrement. (Déjà plus de deux minutes sont passées pendant que vous lisez ce texte!)

Raymond Laprée  
Gatineau, le 23 septembre 2010

## Des questions pour Marc Bellemare

Lors de votre passage en politique, vous avez fréquemment fait pression sur vos collègues ministres pour des dossiers concernant des citoyens, entreprises et organismes de votre comté. Étaient-ce des pressions indues ou des pressions normales faisant partie du rôle de tout bon député élu pour défendre ses commettants? Ne pensez-vous pas que c'est la même chose pour les pressions que vous affirmez avoir reçues de vos collègues?

Une grande portion des juges que vous avez nommés ne sont pas des libéraux et, d'après vos propres propos, personne ne vous l'a reproché et vous n'avez pas reçu la moindre menace de représailles ni de perdre votre ministère...

Tant que les décisions politiques seront prises par des êtres humains, ces derniers recevront quotidiennement des suggestions de toutes sortes. Devrions-nous remplacer les députés par des ordinateurs pour éliminer toute interférence humaine?

Bruno Pelletier  
Rimouski, le 22 septembre 2010

## Des lois pour soutenir le français

Commentaire en réaction à la lettre de Renée Houde, «Écoles passerelles: il faut reconnaître les limites de l'unilinguisme» publiée dans *Le Devoir* du 20 septembre 2010.

Défendre le français n'équivaut pas à détester l'anglais; on peut très bien aimer les deux. C'est ce qui motive Pierre Curzi ainsi que tous les grands Québécois qui l'ont précédé dans son parti, y compris René Lévesque, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et tant d'autres souverainistes qui parlaient parfaitement bien l'anglais et qui ont étudié et travaillé en anglais. Ces mêmes gens ont créé et défendu la loi 101 pour nous garantir le français comme langue d'expression et de culture.

Je suis un immigrant américain au Québec. Je suis venu ici parce que je voulais avoir la possibilité de vivre en français. Ma fille aussi en a profité: arrivée à l'âge de 15 ans au Québec, elle a été plongée dans un environnement francophone et maîtrise parfaitement le français maintenant.

D'après moi, on ne devrait pas parler de «lois antidémocratiques» qui «n'ont aucun sens», mais de lois qui soutiennent le français et qui doivent être renforcées. Il est certain que le français serait en déclin si les Québécois n'avaient pas collectivement décidé de le protéger. Sans la loi 101, notre expérience d'immigrants aurait été tout autre.

Quant à la possibilité que nous avons d'apprendre l'anglais, tous les Québécois francophones que je connais ont appris l'anglais, tant ici qu'à l'étranger, ce ne sont pas les occasions qui manquent! D'ailleurs, les Québécois sont de loin les plus bilingues au Canada.

Stephen Behr  
Montréal, le 20 septembre 2010

## LIBRE OPINION

## Ressources naturelles: pour un enrichissement de tous les Québécois

RENAUD LAPIERRE

Ex-sous-ministre de l'Énergie et ex-membre du conseil d'administration de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP)

DANIEL TURP

Vice-président et président de la commission politique du Parti québécois

Pendant que d'autres pays tirent des revenus de l'ordre de milliards de dollars des droits d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste, on assiste depuis plusieurs semaines à l'improvisation du gouvernement du Parti libéral du Québec et de son tandem Charrest-Normandeau qui entendent, pour l'essentiel, «donner» de tels droits aux promoteurs privés. Ce débat entourant les gaz suscite bien des controverses, d'autant plus que l'inquiétante proximité entre le personnel politique libéral et l'industrie gazière semble dicter les positions défendues par le gouvernement.

## Un gouvernement faisant la sourde oreille

Le Parti québécois et une multitude d'organismes ont réclamé un moratoire: il ne s'agit pas de dire non, il s'agit de poser des questions avant de dire oui. Or, il appert que le gouvernement libéral cherche à bousculer tout le monde sans explication et ne tient aucunement compte de l'inté-

rêt collectif dans ce débat. Au-delà du mandat trop limité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), rien ne semble être mis en œuvre pour assurer que l'exploitation de cette ressource collective s'inscrive dans une stratégie de développement durable et, plus largement, dans une politique énergétique globale. Tout est géré à la pièce et sans vision d'ensemble, parfois même avec une dose de démagogie, comme en témoigne le commentaire de Nathalie Normandeau reliant l'urgence d'exploiter ces gaz à l'avenir des CPE.

Pour l'heure, le premier ministre Jean Charrest affirme qu'il procédera et qu'il fera la sourde oreille à ceux qui demandent un moratoire, tout comme il ignore d'ailleurs les demandes répétées pour la mise sur pied d'une commission d'enquête sur la construction et le financement des partis. Avant que ne s'installe une lassitude chez nos concitoyens et que le Parti libéral du Québec ne poursuive son œuvre sans être inquiété, il faut exiger que ce soient les Québécois dans leur ensemble qui tirent profit de ce bien collectif.

## Un bien collectif, propriété des Québécois

Même si le gouvernement libéral est insensible aux préoccupations de la population, il faut lui dire haut et fort, de même qu'aux promoteurs

pressés, comment un gouvernement responsable devrait agir. Outre les aspects sociaux et environnementaux, il faut insister sur le fait qu'il y a un autre enjeu capital dans le débat entourant les gaz de schiste: celui d'identifier les bénéficiaires réels des revenus générés par cette activité économique provenant d'une richesse qui est la propriété de toute la population du Québec.

Dans cette perspective, il importe de rappeler que, pour les libéraux, un maigre 12,5 % de redevances, troué d'échappatoires fiscales, paraît adéquat pour que les retombées économiques soient positives et contentent le bon peuple. Pour le reste, les Québécois pourront acheter d'entreprises majoritairement étrangères un peu plus de gaz naturel et un peu moins de pétrole. Bonne affaire pour les promoteurs. On comprend alors que le Québec soit considéré comme le meilleur endroit au monde pour l'extraction de ressources naturelles...

Devant l'impossibilité de faire confiance à ce gouvernement, nous lançons un appel urgent à tous ceux qui sont attentifs aux intérêts économiques du Québec afin que l'on dise à l'unisson que, si l'on peut exploiter ces ressources conformément à une véritable démarche de développement durable, les bénéfices qui en découleront doivent être «réappropriés» majoritairement en faveur de la population du Québec.

Ainsi, nous croyons qu'un gouvernement du

Parti québécois doit s'engager à ce qu'un minimum de 51 % des revenus nets tirés de l'exploitation des gaz de schiste soit versé au Trésor public. Un excellent exemple d'une telle approche est la Norvège, qui figure au sommet de tous les classements mondiaux de richesse et de développement social. Ce pays de 5 millions de personnes a accumulé un fonds de prévoyance de 500 milliards de dollars (quatre fois la Caisse de dépôt et placement du Québec) en s'appropriant ses ressources naturelles.

Lorsque le Parti québécois prendra le pouvoir, il faudra voir selon les circonstances quelle sera la meilleure mécanique à utiliser (taxation, redevances, prises de participation) pour faire en sorte que les Québécois soient les principaux bénéficiaires de cette ressource. Il importe donc que tous les promoteurs soient avertis.

Et à ceux qui voudront pousser de hauts cris et accuser le parti fondé par René Lévesque — celui qui fut à l'origine de la réappropriation au bénéfice de la nation québécoise tout entière — des ressources hydroélectriques, de faire fuir ces développeurs, nous leur répondons qu'il existe au contraire plusieurs exemples de pays dans le monde qui ont instauré des mesures pour que les ressources naturelles appartiennent, comme cela doit continuer d'être le cas au Québec, aux citoyens et aux citoyens dans leur ensemble et pour qu'elles les enrichissent collectivement.

## IDÉES

Projet de loi 94

## Laïcité juridique et sociale: il est grand temps!

Il faut un amendement à la Charte québécoise des droits pour ajouter la laïcité parmi les valeurs du Québec, au même titre que la démocratie et l'égalité entre les sexes

COLLECTIF D'AUTEURS

**L**e dépôt à l'Assemblée nationale du Québec en mars dernier du projet de loi 94 interdisant le port du voile intégral a été fort bien accueilli; après quinze ans d'une pratique onéreuse et épuisante d'accommodements religieux, il a fait souffler un vent d'espoir dans plusieurs milieux québécois et canadiens. La presque totalité des Québécois (95 %) et la très grande majorité des Canadiens (86 %) se sont déclarés favorables à l'interdiction du voile intégral (sondage d'Angus Reid commandé par *The Gazette* en mars 2010).

Le Parti libéral du Canada et son chef ont jugé équilibrée la solution proposée, tandis que les conservateurs et les néodémocrates ont fortement appuyé le projet (75 % et 86 %), estimant qu'«en l'absence de directives claires sur la gestion des accommodements religieux», l'interdiction du voile intégral était pertinente. En invoquant le «principe de la neutralité religieuse de l'État», l'article 4 du projet ouvre la porte à des débats de fond, et les partis d'opposition n'ont pas manqué de saisir l'occasion. Nous faisons de même.

**Il faut impérativement un véritable débat sur la laïcité afin d'éviter le surgissement de nouveaux accommodements de nature à mettre le feu aux poudres**

#### Les limites du projet de loi 94

En effet, malgré un accueil plus que favorable, le projet prête flanc à de nombreuses critiques. Son objet et son objectif sont bien limités, et le choix du législateur de l'inscrire dans le cadre des accommodements religieux prête à confusion; en soulignant le caractère exceptionnel de l'interdiction du voile intégral, il conforte la tradition des accommodements.

À l'Assemblée nationale, les partis d'opposition ont qualifié le projet de coquille vide et de loi inutile, ouvrant ainsi la porte entrebâillée par l'article 4 à un débat de fond. Nombreux étaient les Québécois prêts à s'y engager: à preuve, en mars et avril 2010, plusieurs milliers se sont exprimés, les uns en faveur d'un Québec religieusement pluraliste, les autres, beaucoup plus nombreux, dans une «Déclaration pour un Québec laïque» à laquelle nous avons adhéré sans hésiter. Il faut maintenant aller plus loin que ce que propose le projet de loi 94.

L'un des obstacles les plus sérieux au déve-



La quasi-totalité des Québécois (95 %) et la très grande majorité des Canadiens (86 %) se sont déclarés favorables à l'interdiction du voile intégral.

YVES HERMAN REUTERS

loppement de la laïcité au Québec est la pratique des accommodements pour motifs religieux qui a bouleversé la culture de nos institutions. Depuis quinze ans, les demandes d'exemptions aux lois du pays pour motifs religieux n'ont cessé de proliférer et d'occuper de nouveaux champs. Leurs effets se manifestent de multiples façons et avec autant de conséquences négatives: exigences concernant le sexe des intervenants et les pratiques alimentaires et vestimentaires, requêtes de non-mixité dans les écoles et les centres récréatifs nécessitant du personnel supplémentaire et des coûts en conséquence, pour ne citer que ces exemples bien connus.

#### Commission parlementaire

La commission parlementaire créée pour étudier le projet de loi 94 avait commencé à entendre les quelque 40 groupes et particuliers qui avaient soumis un mémoire: dix-sept ont été présentés de vive voix à la mi-mai, dont deux seulement sont favorables au projet, tandis que cinq s'y opposent catégoriquement pour des raisons fort différentes; dans la majorité des autres mémoires de particuliers et d'organismes représentant plus de 1,5 million de personnes, on estime

que cette loi n'apporte rien de nouveau à la législation actuelle, un peu comme si le gouvernement légiférait pour expliquer que les accommodements doivent respecter la Charte québécoise des droits et libertés!

Le projet de loi affirme explicitement la neutralité religieuse de l'État, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, mais le mot laïcité n'y figure nulle part. Pourtant, c'est la revendication précise d'un grand nombre d'intervenants qui réclament justement un sérieux débat de société autour de la laïcité afin d'en définir les paramètres pour ensuite voter des lois en conséquence.

Loin des préoccupations du peuple qu'il est censé représenter, le gouvernement a pris le prétexte d'un remaniement ministériel pour reporter à une date indéterminée la suite des travaux de cette commission parlementaire et imposer son propre ordre du jour. Il faut impérativement un véritable débat sur la laïcité afin d'éviter le surgissement de nouveaux accommodements de nature à mettre le feu aux poudres. Or, la responsabilité de tout gouvernement est d'assurer la paix civile. Les citoyens demandent donc une législation permettant aux personnes de différentes confessions ou sans confession de vivre ensemble, conformément aux exigences de leur

conscience, sans imposer leurs propres prescriptions à l'ensemble de la société.

#### Amender la Charte québécoise

Nous voulons tirer parti de l'article 4 du projet de loi 94 pour réclamer, à l'instar du Mouvement laïque québécois (MLQ), un amendement à la Charte québécoise des droits, l'ajout de la laïcité parmi les valeurs du Québec au même titre que la démocratie et l'égalité entre les sexes. Tout en estimant que la proposition du MLQ constitue un pas dans la bonne direction, nous croyons nécessaire d'aller plus loin. Nous réclavons donc:

- un amendement à la Charte québécoise des droits, auquel s'ajouteraient une ou des lois particulières portant notamment sur les services publics en matière d'éducation, de santé et de loisirs;
- la fin de tous les accommodements pour motifs religieux;
- l'affirmation de la neutralité religieuse, dans un Québec désormais laïque, non seulement dans ses appareils d'État, mais aussi chez ses employés dans l'exercice de leurs fonctions; également, le respect de cette neutralité et de cette laïcité par les usagers des services de l'État, qui, entre autres choses, doivent se présenter le visage découvert; enfin, des rapports sociaux laïques dans l'espace public.

En conséquence, nous proposons une modification de la Charte québécoise des droits. Au Préambule de cette Charte (L. R. Q., c.12), après l'alinéa 4, serait ajouté le paragraphe suivant:

«*Considérant qu'il y a lieu de reconnaître la laïcité comme valeur publique, nul ne peut porter atteinte au caractère de neutralité de l'État, de ses institutions, de ses services publics et de l'ensemble de la société québécoise. Non seulement l'État, ses agents, et ses institutions, mais tous les citoyens québécois doivent respecter le principe de la laïcité dans les rapports sociaux.*»

*Ont signé ce texte: Marie-Andrée Bertrand, professeure à l'Université de Montréal, Lise Boivin, professeure en éducation spécialisée, Irène Doiron, professeure de philosophie, Mylène Jaccoud, professeure titulaire de criminologie à l'Université de Montréal et sociologue, Michèle Jean, chercheuse invitée au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, Pierre Joncas, essayiste, Andrée Lajoie, chercheuse en droit public à l'Université de Montréal, Bernard La Rivière, professeur de philosophie, Pierre Leyraud, professeur de physique, Yves Poirier, administrateur public, Louise Poliquin, psychopédagogue et coconceptrice de l'émission Passe-Partout.*

La cote R

## Ne tirons pas sur les cégépiens

Dans sa forme actuelle, la cote R est bel et bien un obstacle à la réussite scolaire

JACQUES ROY

Professeur-chercheur au Cégep de Sainte-Foy et à l'Observatoire Jeunes et Société

**A**vec des collègues en milieux collégial et universitaire, je conduis des travaux sur la réussite scolaire en milieu collégial depuis 2001. Parmi les irritants cités par les cégépiens dans le cadre de nos études figurait régulièrement une disposition portant sur la cote de rendement au collégial, appelée familièrement la cote R.

Un examen plus attentif de cette disposition nous a permis de constater que l'application de cette mesure dans sa forme actuelle est inéquitable et aléatoire pour les cégépiens, qu'elle sert mal la réussite scolaire en plus d'être fort préjudiciable à long terme pour certains étudiants dans leur parcours scolaire, notamment pour ceux et celles qui choisissent de se diriger à l'université. Je m'explique.

#### Une bêtise bureaucratique

La cote R est un mécanisme servant essentiellement à la sélection des étudiants du réseau collégial dans différents programmes universitaires. Elle est administrée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Elle est en quelque sorte «imposée» au réseau collégial pour des fins de sélection.

Le principal problème d'application de la cote R — et il est de taille — réside dans le fait qu'un étudiant n'ayant pas effectué l'ensemble des évaluations d'un cours, soit parce qu'il a abandonné le cours avant la date permise pour ne pas avoir un échec à son bulletin ou qu'il a

été exclu d'un cours par son département en raison d'un nombre d'absences élevé, voit la note qu'il a cumulée dans le cours, au moment de son retrait, rapportée sur 100 %. Ainsi, un étudiant qui aurait cumulé 40 points sur 50 à la date de son abandon ou de son exclusion, verra inscrite à son bulletin, la note «40 %»: le 40 sur 50 est rapporté mécaniquement sur 100 %. De «très bon» qu'il était (40 sur 50 représente une note de 80 %), le même étudiant devient «cancer»!

Ainsi, la note de «40 %», qui n'aura rien à voir avec une évaluation des apprentissages de l'étudiant, demeurera toujours au bulletin, même si l'étudiant reprend le cours avec succès. Contrairement au Code criminel qui prévoit des dispositions permettant dans certains cas de faire disparaître un dossier criminel, la note de l'étudiant reste à vie.

#### Conséquences sur la réussite

L'application de cette cote est porteuse de conséquences sur l'ensemble du cheminement scolaire de l'étudiant. Cependant, ses conséquences sont peu visibles pour les cégépiens et pour les professeurs. C'est ce qui explique en partie le peu de sensibilisation et de mobilisation contre cette mesure préjudiciable pour la réussite scolaire des collégiens. C'est souvent quelques années plus tard qu'un étudiant en mesurera toutes les conséquences lorsque, par exemple, sa cote R sera insuffisante pour rentrer dans tel département ou telle faculté à l'université, ou enco-

re, pour un changement de programme ou de collège.

Ainsi, dans certains programmes universitaires à fort contingentement, il en faut parfois peu, sur le plan de la cote R, pour faire la différence entre une admission et un refus; quelques décimales peuvent faire la différence. Or, un étudiant ayant, par exemple, abandonné deux cours (ou ayant totalisé un nombre trop élevé d'absences dans ces cours) pourra voir sa note varier suffisamment pour faire une différence.

Dès lors, les trajectoires scolaires deviennent plus complexes et les effets pervers et négatifs de la cote R s'ajoutent au fil du temps. Quant au dénombrement des étudiants porteurs de conséquences tangibles (un des arguments pour le maintien de cette mesure), il sera toujours, par définition, difficile à estimer en raison de la diversité des parcours scolaires.

#### Juste et équitable

Depuis quelques années, la CREPUQ tente de remédier à ces inconvénients. Par exemple, lorsqu'il y a un changement de programme, on retiendra la meilleure cote R selon l'un ou l'autre programme (ou les autres). Également, les étudiants en première session verront leur cote compter pour une valeur moindre que les notes totalisées par la suite. Mais il s'agit d'«ajustements» appliqués sur une structure totalement inéquitable d'évaluation scolaire des étudiants. C'est la logique même de la mesure qu'il faut changer!

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale : Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (commun Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaïtis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Page, Monique Proteau.

## ACTUALITÉS

## ÎLES

SUITE DE LA PAGE 1

de gaz» basée à Vancouver. Celle-ci possède notamment des permis dans les basses-terres du Saint-Laurent et dans le Bas-Saint-Laurent.

Mais, surtout, Transamerican détient les droits pour l'île Verte, considérée comme un milieu très fragile dont l'occupation est strictement réglementée et qui vit essentiellement du tourisme. Elle est aussi connue en raison du nombre d'artistes ou de personnalités connues qui y ont possédé ou y possèdent une résidence. Une recherche rapide a permis de constater que le prix des maisons à vendre, rares, peuvent atteindre les 400 000 \$.

Le permis d'exploration, délivré en janvier 2009, n'a toutefois pas coûté très cher à l'entreprise de Vancouver. Puisque le ministère des Ressources naturelles et de la Faune exige que le titulaire débourse 10 ¢ l'hectare par année (50 ¢ à partir de la sixième année), il lui faut payer 117,70 \$ par année pour conserver ses droits. Selon la réglementation en vigueur, l'entreprise doit également s'engager à faire des travaux dans les zones visées par le permis. Mais rien ne s'y déroulerait en ce moment.

Outre l'île Verte, Transamerican possède les droits d'exploration pour l'île Saint-Barnabé, située en face de Rimouski. Celle-ci, rachetée en quasi-totalité par la municipalité, a fait l'objet d'importants travaux d'aménagement destinés à mettre en valeur son patrimoine historique et à en faire une destination d'écotourisme. On y retrouve plusieurs espèces d'oiseaux et de mammifères marins. La même entreprise détient les droits pour l'île du Bic — à proximité du Parc national du Bic —, mais aussi pour l'île aux Oies et l'île aux Grues, toutes deux situées plus en amont, près de l'île d'Orléans. Soit dit en passant, l'entreprise Junex — dont André Caillé est administrateur — possède les permis d'exploration pour cette dernière, mais aussi pour la portion du fleuve située entre l'île de Félix Leclerc et la rive nord. Même l'île aux Coudres est visée par un permis, et ce, depuis 2007.

Ces sites sont d'autant plus intéressants qu'ils sont situés à proximité d'une zone maritime — c'est-à-dire l'estuaire — qui fait pour le moment l'objet d'un moratoire. Or, des opérations d'exploration menées à partir de ces îles pourraient permettre de procéder à des forages horizontaux visant à déterminer la présence de pétrole ou de gaz sous le lit de l'estuaire du Saint-Laurent. Une option qui est plus intéressante que jamais alors que, comme l'indiquait hier Radio-Canada, une étude commandée par le ministère des Ressources naturelles montre que l'exploitation en milieu marin serait très risquée sur le plan environnemental. Au point que Québec pourrait fermer dès aujourd'hui la porte à toute exploration maritime dans l'estuaire.

Il n'a pas été possible de savoir si les îles du Saint-Laurent où ont été accordés des permis feraient l'objet de travaux à court ou à moyen terme. Selon les informations disponibles au sujet du potentiel en hydrocarbures, ces secteurs pourraient être propices à la découverte de gaz et de pétrole. Transamerican Energy serait surtout intéressée par le potentiel gazier, selon ce qu'elle a déjà indiqué par voie de communiqué.

## Inquétudes

Comme on a pu le vérifier pour toutes ces îles, rares sont ceux qui savent qu'elles sont visées par des permis. La directrice générale de l'île aux Coudres a ainsi indiqué qu'elle ne savait pas qu'un tel permis avait été octroyé — pour 302,60 \$ par année — à un certain Bertrand Brassard, selon ce qu'on peut lire dans la liste du ministère.

C'est aussi *Le Devoir* qui a appris à Laure Waridel, cofondatrice d'Équiterre et propriétaire d'une résidence à l'île Verte, qu'un permis avait été délivré pour l'île. «*J'en suis extrêmement surprise et fâchée, at-elle déclaré. Il est inacceptable d'accorder un permis d'exploration sur des territoires aussi connus pour leur fragilité. Pour prendre l'exemple de l'île Verte, son occupation est très réglementée. On n'y fait pas ce que l'on veut même lorsque l'on est propriétaire d'un terrain. Ses occupants ont choisi collectivement d'en protéger la beauté et la qualité de vie, ce qui est aux antipodes de l'exploitation d'hydrocarbures.*»

En fait, tout le secteur est selon elle très fragile. «*Nous sommes juste en face du parc marin du Saguenay, lieu où habitent et se reproduisent plusieurs espèces de mammifères marins. Il faut aussi tenir compte du fait que les ressources en eau potable sont limitées sur l'île et que la vie économique dépend presque à 100 % du tourisme.*» Pas moins de 12 000 touristes visitent les lieux chaque année.

Au-delà du débat que risque de susciter l'attribution d'un permis pour l'île Verte, Mme Waridel critique l'ensemble du développement de la filière pétrolière et gazière au Québec. «*L'exploration, que ce soit à l'île Verte ou ailleurs, est une main que l'on met dans un engrenage. Le gouvernement a pris cette décision sans qu'il y ait de débat public, sans que l'on ait mesuré le pour, le contre, le comment, le quand, au bénéfice de qui et avec quels impacts. On nous a mis devant le fait accompli. Il est donc urgent de mettre en place un moratoire afin que l'on décide collectivement si, oui ou non, nous souhaitons embarquer dans cet engrenage en ayant préalablement répondu à toutes ces questions. Les compagnies attendront, un point c'est tout. Nous ne sommes plus à l'époque de Duplessis.*»

Le maire de Rimouski, Éric Forest, est quant à lui outré de constater qu'un permis a été accordé pour l'île Saint-Barnabé, d'autant plus que sa municipalité a tout mis en œuvre pour en faire un attrait touristique. Des efforts qui ont porté leurs fruits, puisque le nombre de visiteurs ne cesse de croître depuis trois ans. La maire est d'ailleurs catégorique: «*Je n'ai pas l'intention de permettre à quiconque de procéder à des travaux d'exploration dans ce milieu très fragile.*»

Le Devoir

## PPP

SUITE DE LA PAGE 1

général des élections du Québec, M. Savoie a versé au PLQ 19 875 \$ entre 2000 et 2009. Au début de la décennie, ses contributions s'élevaient à quelques centaines de dollars. Puis, à partir de 2004, Eddy Savoie a donné le maximum permis par la loi, c'est-à-dire 3000 \$.

Sa conjointe, Carmelle Ouellette, qui est vice-présidente de l'entreprise, a versé 20 275 \$ en dons au PLQ, avec une croissance notable à compter de 2003. Les enfants du couple, Eddy junior et Nataly, également administrateurs du CHSLD, ont aussi participé au bien-être financier de la formation de Jean Charest. Ils ont donné respectivement 11 930 \$ et 6500 \$ au PLQ, et ce, de façon progressive.

Les dons combinés des quatre administrateurs totalisent donc 58 600 \$, entre 2000 et 2009. Pour la même période, Eddy Savoie a donné 3550 \$ au Parti québécois alors que son épouse a fait une seule contribution de 400 \$ à la caisse péquiste en 2003.

*Le Devoir* a tenté en vain de joindre M. Savoie. En pleine campagne électorale partielle dans Vachon, l'été dernier, le parti Québec solidaire avait vertement dénoncé la réalisation en PPP de ce CHSLD en Montérégie. On soulignait déjà les importantes contributions au Parti libéral jusqu'en 2008, y voyant une proximité qui ne semblait pas être dictée par le bien commun.

## Retards

Ce projet revêt une importance capitale pour le gouvernement puisqu'il s'agit d'une première expérience de PPP dans le secteur névralgique de la santé. Trois autres dossiers de construction de CHSLD en Montérégie (Granby, Saint-Jean-sur-Richelieu et Châteauguay) de 66 places chacun sont en attente depuis au moins deux ans, afin de voir si celui de Saint-Lambert fonctionnera.

Or, comme le révélait lundi dernier *Le Devoir*, à quelques jours d'accueillir les premiers patients, le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf n'a toujours pas d'équipe médicale permettant d'offrir des soins médicaux 24 heures sur 24. Le recrutement de médecins, qui relève du partenaire privé, connaît des ratés. Un établissement de santé de cette envergure



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf, premier PPP dans le domaine de la santé au Québec. Son ouverture est prévue pour vendredi.

nécessite d'avoir au moins six médecins disponibles, selon les informations fournies par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. Jusqu'à maintenant, seulement deux médecins ont montré de l'intérêt.

Un des problèmes qui semblent expliquer la situation concerne la rémunération des médecins qui est moindre s'ils prodiguent des soins en CHSLD plutôt que dans une unité de soins de longue durée d'un centre hospitalier. Le coût d'un examen ordinaire effectué par exemple sur un patient de 75 ans alité dans un CHSLD est de 15,60 \$ comparativement au même acte médical prodigué dans un hôpital qui s'élève à 19,05 \$.

Au cabinet du ministre de la Santé, Yves Bolduc, on renvoie la balle entre les mains des gestionnaires locaux, soit l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie et le CSSS Champlain, soulignant que le recrutement est une responsabilité locale. La porte-parole du ministre, Karine Rivard, a affirmé par ailleurs que M. Bolduc «*a l'assurance que le PPP sera livré dans les*

temps et qu'il y aura un suivi médical des patients».

## Comité de surveillance

Dès 2005, Québec a créé un comité de travail pour développer le projet, mais aussi le surveiller de près. C'est la défunte Agence des PPP qui pilotait les travaux: préparation des documents d'appel de qualification et de propositions, sélection du partenaire privé, préparation de l'entente et clôture de la transaction.

A ce jour, le coût du mandat s'élève à 3,24 millions de dollars, dont le tiers représente les services de l'Agence des PPP. La contribution de la Corporation d'hébergement du Québec, le bras immobilier du ministère de la Santé, est évaluée à 541 000 \$.

S'ajoutent à la facture des frais de 1,34 million, entre autres pour les avocats de Fasken Martineau Dumoulin, la firme d'ingénierie BPR, les consultants DMG et le Groupe biomédical Montérégie ainsi que les comptables Ernst & Young.

Le Devoir

## HELMER

SUITE DE LA PAGE 1

*faut être accrédité par la Chambre syndicale de la haute couture à Paris», prévient le couturier qui n'est pas inscrit au programme officiel de l'institution française.*

En effet, l'appellation «haute couture» est juridiquement protégée, et très peu d'entreprises font partie de ce cercle fermé. «*Il faut avoir fait une école de haute couture. De plus, les pièces présentées doivent répondre à des critères précis,* explique M. Helmer. *Il faut qu'au minimum sept artisans reconnus aient travaillé sur chaque "look", que ce soit le vêtement, la coiffure ou les accessoires.*»

Dans l'univers de la mode, peu répondent à ces critères. Faire de la haute couture implique de présenter deux collections par année à Paris, ce qui demande un engagement financier très élevé. En tout, onze maisons, dont Christian Dior, Chanel et Jean Paul Gaultier, sont membres permanents de la Chambre syndicale de la haute couture. A elles s'ajoutent quatre maisons correspondantes à l'étranger, dont l'italienne Valentino et la libanaise Elie Saab. Des membres invités sont acceptés, mais ils doivent présenter des collections plusieurs années avant de pouvoir prétendre à une place de membre permanent.

## ÉCOLE

SUITE DE LA PAGE 1

métissé qui accueille chaque année plus de 40 000 immigrants, un cours d'éthique et culture religieuse obligatoire dans toutes les écoles et une commission qui aura tôt fait de remuer les délicates questions du vivre-ensemble, la réflexion s'imposait.

Et si l'approche néolibérale n'est pas appropriée, c'est d'abord, note Mme Arshad-Ayaz, parce qu'enseigner dans une classe selon cette perspective crée une dualité des cultures, soit les «bonnes», les «civilisées», par rapport à d'autres qui sont désavantagées. Cela entraîne un désintérêt chez les étudiants de la culture majoritaire qui éprouveront de la culpabilité et développeront une certaine résistance à l'autre, voire tenteront un repli sur soi, note la chercheuse. «*Lorsqu'un groupe dominant se sent coupable, le dialogue dont on a besoin dans une classe multiculturelle ne peut pas s'installer.*», ajoute Mme Arshad-Ayaz, qui a obtenu son doctorat en éducation internationale et comparée à l'Université McGill de Montréal.

En outre, certains étudiants du groupe minoritaire vont avoir tendance à se dissocier du portrait sans nuance que l'on dresse de leur culture et vont parfois même aller jusqu'à défendre une attitude ou une pratique inéquitable à leur endroit. La professeure donne l'exemple d'un groupe d'étudiants ukrainiens qui avaient admis qu'abandonner sa langue maternelle était une bonne chose.

## Plusieurs cultures

«*Quelle est la culture en Asie?*» Cette question, Adeela Arshad-Ayaz l'a entendue plus d'une fois dans ses cours. «*Laquelle?*», se plaisait-elle à leur répondre. «*Celle du Pakistan? De la Chine? De l'Indo-*

Joseph Helmer ne fait donc pas partie de la Chambre. Pourtant, son parcours le lui permettrait. Celui qui a appris à manier la machine à coudre sur du papier pour faire des billets de tombola est devenu un artisan multidisciplinaire comme il s'en fait de moins en moins. Il coud, brode, modèle, tricote. Ses pièces sont faites entièrement à la main. Après son apprentissage chez un tailleur pour hommes en Haïti et sa formation au collège LaSalle, il a longtemps travaillé à Paris. Durant vingt ans, il a exercé chez les plus grands, dont Thierry Mugler, John Galliano, Oscar de la Renta ou encore Marc Jacobs. «*Si je faisais la demande, je serais accepté. Mais après cela, il faut présenter pendant quatre ans des collections à Paris,*» explique le couturier qui estime cette démarche trop lourde à assumer. Cela ne l'empêche pas de travailler «*comme si*» et de réunir autour de lui plusieurs artisans québécois. Parmi eux, l'artiste verrier Jean-Marie Giguère avec lequel il a travaillé pour une robe en verre lors de Montréal Ville de verre. «*Il s'est pris au jeu et continue à m'apporter des pièces. Je ne sais pas lequel des deux fait le plus travailler l'autre,*» raconte M. Helmer. Ce soir, de nombreuses tenues seront serties de pièces de l'artiste verrier. Il y aura aussi des sacs de Nicole Pelletier, et les coiffures seront réalisées par Denis Binet.

## Collaboration difficile

Joseph Helmer estime toutefois qu'il est difficile de créer de nouvelles collaborations et re-

grette que les écoles de mode ne soient pas plus coopératives pour fournir des stagiaires. «*Il y a de moins en moins de gens qualifiés. En Europe, quand on entre dans un atelier, il y a une majorité d'immigrants qui ont appris chez les meilleurs tailleurs de leur pays,* explique le couturier. *Partout, la technique est la même, ce qui permet un travail cohérent dans l'équipe. Ici, il n'y a pas une école qui enseigne de la même manière. Il y a un manque de rigueur et de discipline, et les jeunes ne sont pas motivés.*»

Chez Joseph Helmer, l'équipe est restreinte. «*Nous sommes deux et demi dans l'atelier. Chaque tenue demande plus de deux cents heures de travail, et cela fait longtemps que je ne compte plus mes heures,* concède-t-il. *Depuis deux mois, je n'ai pas pu avancer ma collection de prêt-à-porter. [Financement], ce n'est pas tenable.*» Pour lui, ce sera certainement le dernier défilé dans le cadre de la Semaine de mode de Montréal. Et ce, d'autant plus qu'il reproche à l'événement de manquer de cohérence et de mélanger la mode et le vêtement. D'après lui, Montréal vit un engouement pour la mode, et il faut saisir l'occasion pour faire avancer la création et en rehausser l'image. «*Nous pourrions aller vite et très loin, mais il faut plus de soutien et un regroupement des designers créatifs actifs, afin de valoriser la mode ici.*»

Le Devoir

*ésie? L'Asie, c'est énorme! Il n'y a pas qu'une seule culture. Rien qu'en Inde, il y a un nouveau dialecte à chaque kilomètre.*» Soit.

Les études en anthropologie et en psychologie de cette Pakistanaise d'origine lui ont fait adopter une position qui prête encore au débat, à savoir qu'il n'existe pas de cultures fixes et immuables, qu'elles évoluent constamment avec les pratiques et le temps qui changent. «*Dans plusieurs cours, les professeurs font encore une typologie, une liste des cultures et de leurs caractéristiques auxquelles les étudiants se réfèrent. Mais les cultures ne sont pas monolithiques et n'entrent pas facilement dans une catégorie,*» explique-t-elle. Une telle liste d'«ingrédients» ne donnerait qu'une seule recette pour composer avec la diversité.

Fortes des conclusions d'une étude empirique qu'elle a menée après avoir enseigné dans plusieurs universités du monde, dont la London School of Economics (Grande-Bretagne), l'Université de Regina (Canada) et l'Université de Hamdard (Pakistan), Mme Arshad-Ayaz suggère plutôt une approche pédagogique qui puisse impliquer les étudiants, tant des groupes majoritaires que minoritaires. Une telle stratégie devrait d'abord définir le concept de culture et ensuite faire voir que celui-ci n'est qu'un facteur parmi d'autres (comme l'histoire, les politiques internationales, les lois environnementales, les traités et les accords).

Ainsi, les questions de justice sociale et d'égalité devraient constituer le nouveau cadre de réflexion des étudiants. «*Par exemple, j'ai incorporé dans un cours sur l'interculturalisme des questions portant sur l'histoire et le néolibéralisme. Comment les politiques du FMI ou de la Banque mondiale nous affectent-elles à un niveau local? Quel impact a l'ALENA sur les Mexicains, les Canadiens?*», illustre Mme Arshad-Ayaz.

L'objectif étant d'atteindre la justice pour tous et le mieux-vivre ensemble, elle croit tout indiqué d'utili-

ser une méthode d'enseignement qui s'intéresse aux relations de pouvoir et aux politiques institutionnelles. «*D'après mon expérience avec les étudiants, c'est la seule façon de faire en sorte qu'ils s'engagent dans le débat, qu'ils fassent de réels changements dans leur vie. Il faut commencer en utilisant le modèle inversé: au lieu de commencer à parler des différences culturelles d'un point de vue micro et de générer des sentiments comme la culpabilité, mieux vaut commencer d'un point de vue macro.*»

## L'impossible posture laïque

Au sujet du cours d'éthique et culture religieuse, maintenant obligatoire dans toutes les écoles du Québec, Adeela Arshad-Ayaz n'a en essence qu'une chose à dire: les enseignants ne sont pas bien préparés. «*Leur formation n'est peut-être pas adaptée, mais il y a aussi le fait qu'on attend beaucoup d'eux, alors qu'on ne leur donne pas les outils. Là est tout le problème,*» avance-t-elle pour expliquer la réticence de plusieurs à l'égard du contenu du cours et des connaissances qui sont transmises aux enfants.

En juin dernier, la Cour supérieure a accordé au Collège Loyola le droit de dispenser le cours d'éthique et culture religieuse avec une perspective catholique, ce qui a été porté en appel par le gouvernement, qui juge qu'on doit user d'une approche professionnelle laïque pour enseigner. Mme Arshad-Ayaz a eu plus d'une fois l'occasion de débattre de la question.

«*C'est absolument impossible comme individu d'être laïque. Comme être humain, on a des préférences. On finit toujours par refléter, à travers nos actions et nos choix, nos convictions,* affirme-t-elle. *Au mieux, on peut exposer clairement nos préjugés et nos opinions. Mais je me demande bien où vous trouveriez une personne qui soit capable d'enseigner avec une posture "laïque". Moi, je cherche encore!*»

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390